AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**216C1653**
FR0010208165-FS0793

13 juillet 2016

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**SAFT GROUPE S.A.**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 juillet 2016, complété notamment par un courrier reçu 11 juillet 2016, la société de droit suisse UBS Group AG (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse), a déclaré avoir franchi en baisse, le 5 juillet 2016, par suite d'une cession d'actions SAFT GROUPE S.A. hors marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SAFT GROUPE S.A. et détenir 799 894 actions SAFT GROUPE S.A. représentant autant de droits de vote, soit 3,07% du capital et des droits de vote de cette société[1].

| | Actions et droits de vote | % capital et droits de vote |
|---|---|---|
| UBS AG | 789 593 | 3,03 |
| UBS Switzerland AG | 10 301 | 0,04 |
| **Total UBS Group AG** | **799 894** | **3,07** |

Le déclarant a précisé détenir par assimilation :

- au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, 11 164 actions SAFT GROUPE S.A. au titre d'un contrat de « *right to recall* » portant sur autant d'actions SAFT GROUPE S.A. (prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) et lui permettant de rappeler à tout moment les actions visées par le contrat ; et

- au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 1 contrat *swap* portant sur 3 207 actions SAFT GROUPE S.A.[2] (prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) et dénouable à tout moment en espèces entre le 22 septembre 2017 et le 23 février 2018.

_____

[1] Sur la base d'un capital composé de 26 022 771 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Sur la base d'un delta de 1 au 5 juillet 2016.